

Réunion du Comité Syndical du SIVOM du Plateau de Trizac
du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 juin à 14 heures 00 le Comité Syndical du SIVOM du Plateau de Trizac, dûment convoqué, le 31 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Trizac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELMAS, Président du SIVOM.

Présents : M. JEAN-LOUIS DELMAS, JEAN-YVES JOUVE (TRIZAC)
M GERARD BOURNET (Collandres)
M GERARD CHANCEL, Mme ANDREE VERET (ST VINCENT)
M CHRISTIAN FOURNIER (LE VAULMIER)

Représentés : MM LAURENT JONCOUX (PAR ~~G. CHANCEL~~) MME CATHERINE ROUSSEL (PAR JEAN-YVES JOUVE).

Absent excusé : M. Philippe LAPEYRE.

Représentants Auvergne Estives

Objet : Plan Pastoral Territorial – Réfection des pistes de montagnes

Pour rappel, le SIVOM du Plateau de TRIZAC concerne six communes : Trizac, Valette, Collandres, Le Vaulmier, St Vincent de Salers et Le Falgoux.

Le Plan pastoral Territorial a été présenté à l'ensemble des personnes présentes. La rénovation de pistes est la priorité du SIVOM. L'entretien par les usagers étant difficile à faire réaliser. Les pistes sont pour la plupart sur des parcelles communales et parfois privées (qui ont été données à la commune sans acte notarié).

La problématique étant liée au linéaire de pistes qui est de 80km, ce qui représente un projet très coûteux. Un premier devis avait été réalisé sur une tranche de 10km, il a été chiffré à 80 000€.

Le Plan Pastoral Territorial ne pouvant subventionner l'ensemble des besoins, les zones de pente semblent être la priorité : restauration des pentes et mise en place de coupes d'eau.

Le SIVOM pourrait porter le projet dans le cadre du PPT. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée par Auvergne Estives sera comprise dans la subvention. Il serait opportun de pouvoir déposer plusieurs dossiers, sur plusieurs années du PPT. Un seul dossier de 35 000€ divisé en 6 communes ne représenterait pas trop d'intérêts.

Il est précisé que l'entretien à la suite de ces travaux seront pris en charge par chaque commune. La prochaine étape sera d'aller sur le terrain avec l'ensemble des communes. Une prochaine réunion est à prévoir au mois de juillet, afin d'être prêt à déposer un premier dossier lors du premier COPIL.

Un autre projet a été avancé sur la restauration et la mise ne place de bacs d'abreuvement avec dispositif d'adduction de l'eau et flotteur. C'est un projet qui sera porter à la suite des différentes réfections de pistes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires, à déposer plusieurs dossiers de subventions pour ces réfections de pistes lors de la prochaine réunion de comité de pilotage des projets.

Fait et délibéré, les jours, moi et an que dessus,

Le Président,
Jean-Louis DELMAS.

